

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 12 novembre 2022

Présidence : **M. Janick Barbusse**

Présents : **Mme Monique Juliat - MM. Michel Blanc - Ancil Chapin - Michel La Bella**

Excusé : **Dominique Cazasnoves.**

Le procès-verbal de la réunion du 08 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT CDTIS 34

Comptabilité

Le lundi 17 octobre 2022 le président de la Commission des terrains et des installations sportives Janick Barbusse a eu une entrevue avec le Trésorier Général et le Vice-Président Délégué du District de L'Hérault pour mettre en commun le fonctionnement de la Commission et des contrôleurs avec le District de L'Hérault et la Ligue de Football Occitanie.

Une fois les contrôles réalisés sur les terrains, les documents à faire parvenir doivent être distingués :

- Pour un contrôle Installation Terrain, le rapport de visite, la fiche de frais personnelle Ligue de Football Occitanie sont envoyés (à Janick pour transmission et archivage) pour un remboursement au Km effectué par la Ligue.
- Pour un contrôle Eclairage le rapport de visite, la fiche de frais club, signée d'un tiers présent lors de la visite (club et/ou mairie), la fiche de frais de mission extérieure personnelle du District sont a envoyés via Janick à la comptabilité District.
- Janick renvoie en copie les documents envoyés à la Ligue et au District (en accord de fonctionnement avec la nouvelle comptable Nathalie). Une copie d'écran de chacun des deux envois est archivée dans chaque dossier de visite.

Stadium

Le nouveau logiciel Stadium est difficilement utilisé pour l'organisation des compétitions.

Janick Barbusse l'a signalé lors de la réunion FFF (FAFA) tenue à Castelmaurou le 27 octobre 2022 car peu de rubriques sont renseignées alors qu'elles sont pourtant inscrites sur les rapports à compléter.

Pratique

Les nouvelles fiches « Mission Extérieure » à remettre au District font l'objet d'une manipulation informatique d'inscription et d'envoi en direct dans cette séance.

VISITES EFFECTUEES DEPUIS LA DENIERE REUNION

Nézignan L'Évêque stade Bourquard (Eclairage)
Montpellier stade Grammont 13 (Eclairage)
Thézan stade Municipal (Terrain)
Montpellier Mosson 5 (Eclairage)
Pérois stade Vitou 1 (Terrain)
Montpellier Mail des Abbés (Terrain)
Fabrègues stade Claramunt (Eclairage)
Agde stade Rivalta 2 (Eclairage)
Agde stade Rivalta 1 (Eclairage)
Clapiers Guijarro 2 (Eclairage)
St Thibéry Municipal E (Eclairage)
Sète stade Lido (Eclairage)
Montpellier stade Paul Valéry (Eclairage)
Sète stade Tomaszover (Eclairage)

DOSSIERS VALIDES EN CRTIS

Procès-Verbal N°1 du 13 septembre 2022 ce Procès-Verbal est paru, mais celui du 18 octobre est en attente.
A la prochaine commission du 15 novembre doivent être étudiés les terrains cités ci-dessous :

Bessan stade Casalta (Eclairage)
Montpellier Mail des Abbés (Terrain)
Montpellier Mosson 5 (Eclairage)
Portiragnes stade Municipal (Eclairage)
Sète Uljaki (Eclairage)
Nézignan L'Évêque Bourquard (Eclairage)

Les derniers envoyés risquent de ne pas être pris en compte à cette commission.

PREPARATION DES PROCHAINS CONTRÔLES

Les terrains et éclairages en cours de préparation sont listés et les dates de visites données.

Le Secrétaire,
Michel Blanc

Le Président,
Janick Barbusse